

Avenant au Conditions générales pour les services de la gestion technique des bâtiments / Siemens Suisse SA (Version 06.2025)

1. Champ d'application

- 1.1 Cet « Avenant au Conditions générales pour les services de la gestion technique des bâtiments » ("Avenant") s'applique à tous les contrats avec des Clients (a) qui sont conclus avec Siemens Suisse SA (« SIEMENS ») jusqu'au 31.07.2025 et qui (b) ont été informés de cet avenant par SIEMENS.

2. Modification du règlement à l'Article 6 relatif à l'indexation des rémunérations

2.1 Nouveau règlement relatif à l'indexation des rémunérations

Les prix spécifiés individuellement (par exemple, forfaits, matériaux, licences) peuvent être ajustés annuellement par SIEMENS et suivent au moins à l'indice des salaires de l'association de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (Swissmem). SIEMENS se réserve le droit d'apporter d'autres ajustements de prix lors de l'ajustement annuel en raison de changements dans les coûts de fabrication, d'approvisionnement et de fonctionnement de l'entreprise ainsi que des évolutions du marché.

Règlement abrogé

Le forfait et les tarifs horaires sont indexés chaque année sur la hausse des prix et se conforment à l'indice des salaires de l'association de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (Swissmem).

3. Confidentialité, utilisation des données, protection des données à caractère personnel

- 3.1 Dans le cadre de l'exécution des prestations, SIEMENS et/ou les entreprises SIEMENS (ou, le cas échéant, les sous-traitants ou fournisseurs de SIEMENS et/ou des sociétés SIEMENS) peuvent obtenir, recevoir, collecter, sauvegarder et traiter des contenus Client, des données spécifiques au Système, des méta-données, des données générées automatiquement ou d'autres types d'informations, des données ou des contenus de Clients, d'utilisateurs, d'appareils connectés ou de tiers qui utilisent ou ont utilisé les prestations contractuelles dans le cadre de la fonctionnalité convenue (« Données collectées »). Les « Contenus Client » désignent des contenus qui sont saisis par le Client ou un utilisateur dans le cadre de l'utilisation des services que SIEMENS met à la disposition du Client par l'intermédiaire d'un centre informatique centralisé (« Prestations Internet »), et tous les résultats qui sont générés par le Client ou un utilisateur en raison de l'utilisation de telles Prestations Internet sur la base de ces contenus, à l'exception de contenus de tiers ou d'autres contenus détenus ou contrôlés par SIEMENS ou les sociétés de SIEMENS ou sous le contrôle de SIEMENS ou de leurs concédants de licence respectifs ou fourni par SIEMENS ou les sociétés SIEMENS dans le cadre des Prestations Internet.

- 3.2 Le Client accorde à SIEMENS et/ou aux entreprises SIEMENS (et aux sous-traitants ou aux fournisseurs de SIEMENS s'ils agissent au nom de SIEMENS et/ou d'entreprises SIEMENS) un droit d'utilisation non exclusif, transférable, pouvant faire l'objet d'une sous-licence, mondial, libre de redevance, perpétuel et non révocable de toutes les Données collectées afin (i) d'exécuter les prestations, (ii) d'améliorer les prestations, (iii) de fournir de nouvelles prestations et des prestations supplémentaires, d'étendre les prestations à de nouvelles fonctionnalités et/ou à des modifications à la discrétion de SIEMENS et/ou d'entreprises SIEMENS et (iv) de créer des œuvres dérivées et des données agrégées provenant de Données collectées et, le cas échéant, de données d'autres clients SIEMENS, de tiers et d'autres sources (collectivement désignées « Données SIEMENS ») comme par exemple des séries de données comparatives, des analyses statistiques, des rapports et des services connexes. SIEMENS est libre d'utiliser les données SIEMENS à sa seule discrétion, quel qu'en soit l'usage. Les Données SIEMENS ne comportent aucune information ou donnée qui identifie le Client ou un tiers en tant que personne et/ou entreprise. Alors que les Données collectées peuvent comporter des informations confidentielles et/ou des données à caractère personnel de clients et/ou d'utilisateurs, les Données SIEMENS ne doivent pas contenir de telles informations.

- 3.3 En ce qui concerne leurs obligations respectives, le Client et SIEMENS respectent la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel. Dans la mesure où SIEMENS agit en tant que responsable du traitement des données personnelles fournies par le Client, SIEMENS se conformera aux conditions relatives à la protection des données consultables à l'adresse <https://www.siemens.com/global/en/company/about/compliance/dataprivacy/dataprivacyterms.html>, y compris les mesures techniques et organisationnelles qui y sont décrites. En conséquence, ces conditions de confidentialité des données, de même que les annexes spécifiques à la commande, font partie intégrante du Contrat.

4. Définitions, validité de tous les autres accords sans modification

- 4.1 Les termes commençant par une majuscule et les définitions ont le sens convenu dans le contrat, sauf disposition contraire expresse dans cet Avenant.
- 4.2 Sauf indication contraire explicite dans le présent Avenant, tous les autres accords entre le Client et SIEMENS ne sont pas modifiés et s'appliquent en conséquence à cet Avenant.